New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Coopérative d'éducation de la petite enfance des Îles ltée		Le 17 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Le nid coopératif # 2		2025013
Adresse		**Numéro de téléphone**
75 rue de la Baie Lamèque NB E8T 4R6		(506) 344-3300
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps partiel	30	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	20 nov. 2026	
Commentaires: À la suite de la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté que 3 dossiers sur 10 étaient incomplets, le numéro d'assurance-maladie et/ou la date d'expiration étant manquants.			

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance.
Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.
À la suite de la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté que 3 dossiers ne contenaient pas le numéro d'assurance-maladie.
Les formulaires de consentement présents dans les dossiers des enfants étaient tous complets et conformes aux exigences. Chaque formulaire était dûment signé par le parent ou le tuteur, et la date y était clairement inscrite.
Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents survenus et signent le registre afin de confirmer qu'ils ont reçu l'information.
Une discussion a eu lieu concernant les changements apportés ainsi que les nouvelles exigences réglementaires.
Pendant la visite, l'arrivée des enfants a été observée. Les enfants participaient à des périodes de jeu libre dans un environnement calme et supervisé.

original signé par
Sylvie Richardson — Le 17 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Tania Chiasson — Le 17 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"